

## AVENANT N°1 à L'AVIS DE COURSE Tour des Phares

### Paragraphe 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

#### 4.3 Documents exigibles à l'inscription

4.3.2 Pour le bateau :

4.3.2 **Pour le bateau : - le certificat de jauge ou de rating valide** ~~quand une règle exige sa présentation.~~

### Paragraphe 14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

**Les bateaux n'ayant pas présenté de certificat de jauge valide à l'inscription seront inscrits et classés en « invités » avec un rating sans réduction (maximum) et aucun point attribué sur les fiches coureurs FFV.**